

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1099**29 octobre 2004****SOMMAIRE**

Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.H. & Co. KG, Bascharage	52708	G.B. S.A., Luxembourg	52752
Adam Offergeld Luxembourg, S.à r.l., Bascharage..	52707	G.B. S.A., Luxembourg	52752
Albatros Performance Management S.A., Luxem- bourg	52731	G.B. S.A., Luxembourg	52752
Albatros Performance, Sicav, Luxembourg	52728	Galway International S.A., Schuttrange	52708
Alize Worldwide Luxembourg S.A.H., Luxem- bourg	52718	Gestion Rainbow Fund S.A., Luxembourg	52727
Alpha Group Holding S.A., Mamer	52718	Gestion Rainbow Fund S.A., Luxembourg	52731
Alpha Solutions S.A., Mamer	52718	Girasol Participations S.A.H., Luxembourg	52731
Alto Regard S.A.H.	52715	Green Way Arbitrage, Sicav, Luxembourg	52727
BEC Thema Fund, Sicav, Luxembourg	52723	Groupe Cupola Luxembourgeoise Holdings S.A., Luxembourg	52723
Blondel S.A., Luxembourg	52712	HSBC AME (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	52727
Blondel S.A., Luxembourg	52712	Independent Tyres Dealers Network Holding S.A., Luxembourg	52722
Cabanco Capital S.A., Luxembourg	52732	International Consultant & Insurance S.A.H., Lu- xembourg	52717
Carlson Fund Management Company S.A., Luxem- bourg	52726	John Deere Finance S.A., Luxembourg	52712
Caves Krier Frères, Remich, Société Anonyme, Remich	52741	Lan Expert S.A., Foetz	52718
Citco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	52751	Lan Expert S.A., Foetz	52724
CL Earth Fund, Sicav, Luxembourg	52724	Latem S.A., Senningerberg	52717
CL Earth Fund, Sicav, Luxembourg	52749	Lexsis S.C.A., Bettembourg	52720
Copralim S.A.H., Luxembourg	52707	Lion Oblilux, Sicav, Luxembourg	52730
Covad Europe, S.à r.l., Luxembourg	52740	Lion Oblilux, Sicav, Luxembourg	52730
D.S.D. Luxembourg S.A., Foetz	52719	Lion-Interinvest, Sicav, Luxembourg	52706
D.S.D. Luxembourg S.A., Foetz	52721	LODH Selection, Sicav, Luxembourg	52719
Diversinvest Management S.A. Holding, Luxem- bourg	52716	Lux Service Manutention S.A., Foetz	52719
Domaine du Moulin d'Asselborn, S.à r.l., Ber- trange	52714	Macquarie Luxembourg Gas, S.à r.l., Luxem- bourg	52722
Egenet, S.à r.l., Niederanven	52744	Marbristone Invest S.A.H., Luxembourg	52716
Egenet, S.à r.l., Niederanven	52744	Marco Soparfi S.A., Luxembourg	52711
F.C.T.C. Luxembourg S.A., Foetz	52719	Marco Soparfi S.A., Luxembourg	52721
FactSet Europe, S.à r.l., Luxembourg	52713	Marmont International S.A., Luxembourg	52726
FDS Group S.A., Luxembourg	52751	Mediafi S.A., Foetz	52720
Finakabel, S.à r.l., Luxembourg	52729	Mediafi S.A., Foetz	52722
Flavell Divett Mountfield Sprl, Strassen	52724	Metreco Seaways S.A., Luxembourg	52720
FPSPi Sicav, Luxembourg	52751	MFI-Master Fund International, Sicav, Luxem- bourg	52729
FTE Holding S.A., Luxembourg	52713	Mondial Securities Sicav, Luxembourg	52726
G.B. S.A., Luxembourg	52752	Morsum S.A.H., Luxembourg	52715
		Moventum S.A., Luxembourg	52714

Moventum S.A., Luxembourg	52715	Société Financière Saka Holding S.A., Luxembourg	52712
Nabi Biopharmaceuticals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52745	Softbank Fund Management Cie S.A., Luxembourg	52716
Newcoyachting International S.A., Oberanven	52730	Synergo S.A., Luxembourg	52725
Nord Est Asset Management S.A.H., Luxembourg	52729	Synergo S.A., Luxembourg	52725
Nordviking Gesellschaft Reederei S.A., Luxembourg	52706	Synergy Holding S.A., Luxembourg	52714
Nuova Era S.A., Luxembourg	52728	Synthon Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52709
Pharmaceutical Enterprises (PHARE) S.A., Strassen	52721	Tapis Hertz, S.à r.l., Luxembourg	52709
Plafonlux S.A., Luxembourg	52708	Tapis Hertz, S.à r.l., Luxembourg	52709
Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	52710	Tecnic-Consult-Invest S.A., Luxembourg	52713
Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	52710	Thermolec Services S.A., Rodange	52724
Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	52710	Top Alarm, S.à r.l., Luxembourg	52709
Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	52710	Troodon S.A., Luxembourg	52738
Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	52710	Trustconsult Luxembourg S.A., Luxembourg	52725
Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	52710	TV-on-Sat S.A.	52712
Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	52711	UBP Multifunds Advisory S.A., Luxembourg	52728
Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	52711	W Pro, S.à r.l.	52715
Signet Investments S.A., Luxembourg	52749	Weber & Leroy S.A., Luxembourg	52717
Signet Investments S.A., Luxembourg	52750	Weisen S.A., Strassen	52707
Silift, G.m.b.H., Bascharage	52708	Xerium 2 S.A., Luxembourg	52707

LION-INTERINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 26.004.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission:

- de Monsieur Alain Papiasse en date du 2 janvier 2002,
- de Monsieur Pascal Grundrich en date du 4 février 2002,
- de Monsieur Bernard Chantrelle en date du 12 mai 2003,
- de Monsieur Pierre-Paul Cochet en date du 10 mars 2004.

Le Conseil d'Administration a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Guillaume Abel en qualité d'Administrateur, en date du 10 mars 2004, en remplacement de Monsieur Pierre-Paul Cochet, démissionnaire, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070351.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

NORDVIKING GESELLSCHAFT REEDEREI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 50.372.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 avril 2004*

Monsieur Cattaruzza Alberto, Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Poggiali Giuseppe, Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

NORDVIKING GESELLSCHAFT REEDEREI S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070372.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

XERIUM 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 72.085.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 966 du 16 décembre 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05337, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XERIUM 2 S.A.

Signature

(069727.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

WEISEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8001 Strassen, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 14.583.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070165.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

ADAM OFFERGELD LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 248.000,- EUR.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.732.

- Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1991, acte publié au Mémorial C N° 192 du 11 mai 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} juin 1992, acte publié au Mémorial C N° 468 du 16 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C N° 448 du 10 novembre 1994, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C N° 242 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD LUXEMBOURG

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(070168.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

COPRALIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.151.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Axel Wend, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1207 Genève, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Frank-Olivier Hay, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1224 Chêne-Bougerie, aux fonctions d'administrateur;

- Maître Jean Hoss, avocat, demeurant à L-1340 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2004.

Commissaire aux comptes

- MAZARS, réviseurs d'entreprises et experts comptables, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070220.3/550/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

**ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.H. & Co. KG,
Société en commandite simple.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 48.639.

- Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1994, acte publié au Mémorial C N° 517 du 10 décembre 1994, modifiée par-devant le même notaire le 9 novembre 1999, acte publié au Mémorial C N° 13 du 5 janvier 2000, modifiée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 20 décembre 2000, acte publié au Mémorial C N° 619 du 9 août 2001, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C N° 243 du 13 février 2002, modifiée par-devant M^e Alex Weber, prénommé, en date du 24 juin 2004, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.H. & Co KG
MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(070171.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GALWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 68.126.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070173.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

SILIFT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 619.733,-.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.686.

- Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, acte publié au Mémorial C N° 151 du 4 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 août 1992, acte publié au Mémorial C N° 571, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1992, acte publié au Mémorial C N° 571 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 2000, acte publié au Mémorial C N° 777 du 19 septembre 2001, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C N° 244 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SILIFT

MeesPierson INTERAUDIT FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(070175.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

PLAFONLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.393.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour PLAFONLUX S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(070197.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

TAPIS HERTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 44, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 21.298.

Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Signature.

(070771.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TAPIS HERTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 44, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 21.298.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Signature.

(070768.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SYNTHON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.837.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 26 août 2004.

J. Elvinger
Notaire

(070182.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

TOP ALARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 56.237.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la S.à r.l. TOP ALARM du 17 mai 2004 que l'associé Monsieur Raoul Meyers, demeurant à L-8340 Olm, 36b, boulevard Robert Schuman a cédé les 500 parts sociales qu'il détenait dans la S.à r.l. TOP ALARM à Monsieur Pedro Filipe Oliveira Santos, demeurant à L-8372 Hobscheid, 15, rue de l'Eau.

En vertu de la cession de parts précitée, la nouvelle répartition des parts sociales se présente comme suit:

- Monsieur Pedro Filipe Oliveira Santos	500 (cinq cents) parts sociales
- Monsieur Raoul Meyers.....	0 (zéro) parts sociales

Il résulte encore d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2004 que:

- La démission de Monsieur Raoul Meyers du 16 mai 2004 de ses fonctions de gérant administratif est acceptée à l'unanimité. La décharge immédiate, intégrale et sans réserve de ses fonctions de gérant administratif est accordée à Monsieur Raoul Meyers.

- Monsieur Raoul Meyers, demeurant à L-8340 Olm, 36, boulevard Robert Schuman, demeure confirmé dans ses fonctions de gérant technique pour une durée indéterminée.

- Monsieur Pedro Filipe Oliveira Santos, préqualifié, est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

- La société est encore valablement engagée en toutes circonstances, tant par la seule signature du gérant administratif, que par la seule signature du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Mandataire de la S.à r.l. TOP ALARM

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05733. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070275.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.000.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070825.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.000.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070826.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.000.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070827.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070828.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070829.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070831.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070833.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

MARCO SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 82.697.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2004

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître une perte de EUR 18.820,-.
3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé.
4. L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur de Messieurs Richard Gauthrot, Jean-Paul Charton, et Roland Reiland.
5. L'Assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:
 - Monsieur François Candito, né le 1^{er} mars 1963 à Boulange (France - 57) et demeurant à F-57255 Sainte Marie Aux Chênes, 10, rue de Bretagne,
 - Monsieur Alexis Schaff, né le 15 janvier 1965 à Longeville-les-Metz (France - 57) et demeurant à F-57855 Saint Privat La Montagne, 18, rue de Metz,
 - et Madame Marie-Madeleine Schaff, née le 6 septembre 1960 à Strasbourg (France - 67) et demeurant à F-57855 Saint Privat La Montagne, 18, rue de Metz.Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.
6. L'Assemblée décide de nommer, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts, Monsieur François Candito, précité, en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société.
7. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
8. L'Assemblée constate la perte de plus de la moitié du capital social de la Société.
Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la Société.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070260.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

SOCIETE FINANCIERE SAKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.670.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 26 août 2004.

J. Elvinger
Notaire

(070183.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

JOHN DEERE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1016 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.466.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 26 août 2004.

J. Elvinger
Notaire

(070186.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

BLONDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.620.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour BLONDEL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(070718.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

BLONDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.620.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour BLONDEL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(070719.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TV-ON-SAT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 98.242.

—
La société BECKER & CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège de la société.

Pour dépôt et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070217.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

**FTE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. KEY (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 89.957.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés et associations de Luxembourg, le 26 août 2004.

J. Elvinger
Notaire

(070190.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

FactSet EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 101.479.

Extrait d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 23 août 2004

L'associé de la société a pris note de la démission de FactSet LIMITED comme gérant unique de la Société avec effet immédiat et a décidé de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat de gérant de la Société jusqu'au jour de la démission.

L'associé unique a décidé de porter le nombre de gérants à trois et de nommer

- Scott Beyer, administrateur, demeurant à Merritt 7, Norwalk, Connecticut 06851;
 - André Wilwert, réviseur d'entreprises, demeurant à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et
 - Eric Magrini, conseil, demeurant à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
- comme nouveaux gérants pour une durée illimitée, leur nomination prenant effet immédiatement.

Luxembourg le 23 août 2004.

Pour extrait et publication.

pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070193.3/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

TECNIC-CONSULT-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 48.549.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2004

Les actionnaires de la société TECNIC-CONSULT-INVEST S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social à Luxembourg le 6 mai 2004, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission avec effet immédiat de l'administrateur en fonction, Monsieur Robert Elvinger, demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

L'Assemblée Générale des actionnaires lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

2. Nomination d'un nouvel administrateur: Mademoiselle Claude Kraus, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose alors de la manière suivante:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg
- Mademoiselle Claude Kraus, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prennent fin à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir la société LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, vient également à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070238.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

DOMAINE DU MOULIN D'ASSELBORN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.950.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28 bd Grande-Duchesse Charlotte, en date du 29 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n° 921 du 9 septembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DOMAINE DU MOULIN D'ASSELBORN S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(070205.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

SYNERGY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 14.587.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Pierre Baldauff, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070207.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MOVENTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 75.930.

*Minutes de la circulaire de résolution à l'unanimité du conseil d'administration («Conseil») de MOVENTUM S.A. («Compagnie») du 14 août 2004.**Ordre du jour:*

Confirmation de la nomination d'un Administrateur.

Après avoir dûment considéré les divers points de l'ordre du jour, le Conseil prend unanimement les résolutions suivantes:

Le Conseil confirme la nomination d'un Administrateur Classe A:

- Monsieur Mark G. Lopez, Administrateur, à partir du 15 décembre 2000

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

T. A. Robinson / D. H. Butterfield /R. Reckinger / P. Ahlborn M. / G. Lopez

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06008. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070240.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

W PRO, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 87.245.

Conformément à la législation régissant la domiciliation des sociétés, la dénonciation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation entre les sociétés:

FIDUCIAIRE LATITUDES S.à r.l. 37, Val St. André L-1128 Luxembourg

et

W PRO S.à r.l. 37, Val St. André L-1128 Luxembourg est décidée.

La dénonciation du contrat de domiciliation a été notifiée en date du 20 août 2003.

Pour le domiciliataire

J-M. Wohl

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(070213.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MORSUM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 87.249.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070214.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

ALTO REGARD S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 98.215.

La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège de la société.

Pour dépôt et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070218.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MOVENTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 75.930.

Minutes de la circulaire de résolution à l'unanimité du conseil d'administration («Conseil») de MOVENTUM S.A. («Compagnie») du 14 Août 2004.

Ordre du jour:

Confirmation de la délégation des opérations journalières de la Compagnie et de la succursale allemande.

Après avoir dûment considéré les divers points de l'ordre du jour, le Conseil prend unanimement les résolutions suivantes:

D'une part, le Conseil confirme la délégation des opérations journalières de la Compagnie à:

- Monsieur John Pauly, Président Directeur Général, à partir du 17 avril 2003

- Monsieur Ciaran Mc Kay, Directeur, à partir du 12 avril 2002

D'autre part, le Conseil confirme la délégation des opérations journalières de la succursale allemande à:

- Monsieur Andreas Morsch, Directeur Commercial à partir du 12 avril 2002

- Monsieur Matthias Meiser, Directeur, à partir du 4 octobre 2002

En ce qui concerne les opérations et affaires journalières de la Compagnie, la Compagnie est liée par (i) les co-signatures de l'un des représentants listés ci-dessus et de l'un des Administrateurs du Conseil ou (ii) par les co-signatures de deux des représentants listés ci-dessus.

T. A. Robinson / D. H. Butterfiel / R. Reckinger / P. Ahlborn / M. G. Lopez

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06005. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070242.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

DIVERSINVEST MANAGEMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.497.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2004

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a été informée par le conseil d'administration que la société a enregistré une perte de plus de la moitié du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070222.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MARBRISTONE INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.250.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2004

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a été informée par le conseil d'administration que la société a enregistré une perte de plus de la moitié du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070225.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

SOFTBANK FUND MANAGEMENT CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.242.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2004

En date du 25 mars 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'affecter le résultat au 31 décembre 2003 de la manière suivante:

- Résultats reportés	30.240.958,00 JPY
- Résultat de l'exercice	6.004.061,00 JPY
Affectation à la réserve légale 2003	303.203,05 JPY
Distribution de dividendes	35.000.000,00 JPY
Résultat à reporter	944.815,95 JPY

La record date sera le 26 mars et la date du paiement le 6 avril 2004.

- d'accepter la démission de Monsieur Yusuke Sato en date du 26 février 2004.

- de ratifier la cooptation de Madame Kazue Yanagisawa en qualité d'administrateur en date du 26 février 2004.

- d'élire Madame Kazue Yanagisawa en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

- de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Kazuyuki Matsui, et Monsieur Antoine Gilson de Rouvrex, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

- de ne pas renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises.

- d'élire DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

Luxembourg, le 28 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070301.3/1024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

INTERNATIONAL CONSULTANT & INSURANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.077.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2004

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a été informée par le conseil d'administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070226.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LATEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 53.846.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2004

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a été informée par le conseil d'administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070230.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

WEBER & LEROY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.168.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 août 2004 à 11.00 heures

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

Nous avons pris connaissance des comptes annuels pour l'exercice 2003 et du rapport de révision du commissaire.

2^{ème} résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

3^{ème} résolution

Les résultats de l'exercice 2003 sont reportés à nouveau.

4^{ème} résolution

Par votes séparés, l'Assemblée Générale Ordinaire accorde une décharge complète aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2003.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire proroge le mandat des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période d'un an; ces mandats prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire délibérant sur les comptes de 2004.

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Michal Wittmann Administrateur-Délégué.

Pour l'exactitude de l'extrait

K. Krumnau

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070463.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

ALIZE WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 82.827.

—
RECTIFICATIF

La société pour compte de laquelle a été signé l'avis de dépôt du bilan au 31 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 754 du 22 juillet 2004, est ALIZE WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A. et non pas WINDOWS INTERNATIONAL S.A. comme indiqué par erreur.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour ALIZE WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070233.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

ALPHA SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
R. C. Luxembourg B 84.368.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Delonnoy S.

(070244.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

ALPHA GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.802.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

S. Delonnoy.

(070246.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LAN EXPERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 88.535.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social en date du 21 juillet 2004, que l'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission, avec effet au 21 juillet 2004, de Monsieur Stéphane Wenger de son mandat d'administrateur-délégué.

Décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 21 juillet 2004.

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner pouvoir au conseil d'administration d'appeler Monsieur Gaston Sadler, cadre responsable d'installation, né le 18 juillet 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant 1, cité Emile Tibessart à L-9136 Schieren, aux fonctions d'administrateur-délégué en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Me C. Antinori

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070273.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LUX SERVICE MANUTENTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 84.428.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070252.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

F.C.T.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 94.698.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070254.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

D.S.D. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 95.729.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070255.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LODH SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 71.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2004

En date du 26 février 2004 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2003 après avoir ratifié le paiement des dividendes payés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2003 aux actions de distribution des compartiments suivants:

- LODH SELECTION - Euro Credit Bond Fund EUR 0,10
- LODH SELECTION - Global Equity Sector Fund EUR 0,60
- LODH SELECTION - Global Growth 70 Fund EUR 1,50

- d'accepter la démission de M. Philippe Sarasin en date du 10 septembre 2003

- de ratifier la cooptation de M. Jean Pastre en qualité d'administrateur en date du 10 septembre 2003 en remplacement de M. Philippe Sarasin.

- d'élire M. Jean Pastre en qualité d'administrateur.

- de renouveler les mandats de M^e Francine Keiser, M. Patrick Odier, M. Peter E.F. Newbald, M. Yvar Mentha et M. Jean-Claude Ramel en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070304.3/1024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LEXSIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck II.
R. C. Luxembourg B 66.278.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070257.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

METRECO SEAWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 70.566.

EXTRAIT

Le 12 août 2004 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'Assemblée ratifie le mandat de Monsieur Philippe Janssens à partir du 17 mai 2002 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005 et de Monsieur Friedrich Czaufal à partir du 08 avril 2003 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005 et confirme celui de Monsieur Raymond van Herck à partir du 22 juin 1999 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

2. L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes à dater de ce jour et pour une durée déterminée de 3 ans, Monsieur Jules Roebben, expert comptable, demeurant à 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg. L'Assemblée a donné quitus à la société FIDUCOM S.A. de sa fonction d'ancien commissaire aux comptes de la prédite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour extrait conforme

METRECO SEAWAYS S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070258.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MEDIAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 81.593.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2004

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître un bénéfice de EUR 18.654,23.

3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la façon suivante:

- Réserve légale	933,- EUR
- Compensation des pertes antérieures	17.721,23 EUR

4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

5. L'Assemblée constate la perte de plus de la moitié du capital social de la Société. Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la Société.

Bettembourg, le 9 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070266.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

D.S.D. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 95.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2004

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître une perte de 665,- EUR.
3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Foetz, le 10 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070259.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MARCO SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 82.697.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070261.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

PHARMACEUTICAL ENTERPRISES (PHARE), Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.294.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 2003

1 - Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, la résolution de poursuivre les activités de la société malgré la perte reportée dépassant les trois quarts du capital social.

2 - L'assemblée a décidé de procéder aux nominations statutaires de la manière suivante:

- Le mandat d'administrateur de Messieurs Marc Boland et Joeri Steeman est renouvelé pour une période de 6 ans.
- Monsieur Karl Louarn, demeurant 6 rue Pierre Weydert à Fentange, est appelé aux fonctions d'administrateur, pour une période de 6 ans, en remplacement de Monsieur Rudi Lemeer, dont le mandat est arrivé à échéance.
- Monsieur Pascoal da Silva, demeurant 18 rue Louvigny à Luxembourg, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans, en remplacement de la société PARFININDUS, S.à r.l, dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Marc Boland
- Monsieur Joeri Steeman
- Monsieur Karl Louarn

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal da Silva.

Strassen, le 24 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070462.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MACQUARIE LUXEMBOURG GAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.699.

En date du 09 août 2004:

- MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT LIMITED, représentant MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND IIA ayant son siège social au 1, Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australia a cédé 18 actions de la société MACQUARIE LUXEMBOURG GAS, S.à r.l. à la société MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT 2 LIMITED, représentant MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND IIB ayant son siège social au 1, Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australia a cédé 19 actions de la société MACQUARIE LUXEMBOURG GAS, S.à r.l. à la société MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070265.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MEDIAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 81.593.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070268.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

INDEPENDENT TYRES DEALERS NETWORK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 99.645.

L'an deux mille quatre, le 25 février à 12 heures,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDEPENDENT TYRES DEALERS NETWORK HOLDING S.A. établie et ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Eric Visee, administrateur de sociétés, demeurant au 36/2 Charleville Road, W149JH, Londres en Angleterre.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, né le 21 janvier 1963 et demeurant au 525 chaussée de Nivelles à 1500 Halle en Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Berckmans, administrateur de société, demeurant Chaussée de Bruxelles 149 à 1780 Wemmel en Belgique.

Les actionnaires se considèrent comme régulièrement convoqués et sont renseignés sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

Ordre du jour:

1. Démission de l'administrateur-délégué Monsieur Alain Grigioni, administrateur de société, demeurant au 18, route d'Arlon à L-8008 Strassen au Grand Duché de Luxembourg, avec pleine et entière décharge.

2. Nomination de Monsieur Eric Visee, administrateur de sociétés, demeurant au 36/2, Charleville Road, W149JH, Londres en Angleterre en tant qu'administrateur délégué.

3. Définition de l'utilisation des pouvoirs bancaires des administrateurs et de l'administrateur délégué.

4. Nomination de Monsieur Pierre Guillaume, administrateur de sociétés, demeurant au 154, Chemin du Haut Bruart à 6120 Nalines en Belgique, au poste de président du Conseil d'Administration.

5. Nomination de Monsieur Alain Grigioni, prénommé, au poste de Vice-Président du conseil d'administration.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale donne démission à l'administrateur délégué Monsieur Alain Grigioni, administrateur de société, demeurant au 18 route d'Arlon à L-8008 Strassen au Grand Duché de Luxembourg, et lui confère pleine et entière décharge pour sa gestion. Monsieur Grigioni reste cependant administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme, à l'unanimité, Monsieur Eric Visee, administrateur de sociétés, demeurant au 36/2 Charleville Road, W149JH, Londres en Angleterre au poste d'administrateur délégué à partir de ce jour avec tous les pouvoirs nécessaires à la gestion ordinaire de la société y compris la gestion des comptes bancaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner pouvoir aux administrateurs y compris l'administrateur délégué pour accomplir individuellement toutes les opérations bancaires à concurrence d'un montant maximum de 10.000,- EUR par opération. L'assemblée générale décide que les opérations bancaires au delà de 10.000,- EUR devront être entérinées par la signature de deux administrateurs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer l'administrateur Monsieur Pierre Guillaume, prénommé, au poste de Président du Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer l'administrateur Monsieur Alain Grigioni, prénommé, au poste de Vice-Président du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée ce jour à 13 heures.

E. Visee / G. Stiernon / J.-P. Berckmans

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05418. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070454.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GRUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 64.101.

1. Les mandats d'administrateur de Monsieur Arif Masood Naqvi, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 13 juillet 1960, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, Tayyab A Qadir M A1 Mulla Villa, 332 Al Jumeirah Area, NR S/ STN-379 Villa, et de Monsieur Waqar Hassan Siddique, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 13 avril 1957, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, 332/55 Jumeirah Street, Ebrahim Aar Qasim Villa, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de la société civile KPMG AUDIT avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2004.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070271.3/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

BEC THEMA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 67.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2004

En date du 8 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003;
- de renouveler les mandats de MM. Jan Bertil Norinder, C. Thomas Werup et Philippe Bens en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005;
- d'élire ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises de la SICAV, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070290.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

52724

LAN EXPERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 88.535.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue au siège social en date du 21 juillet 2004, que le conseil d'administration décide, conformément au pouvoir conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 juillet 2004, d'appeler Monsieur Gaston Sadler, cadre responsable d'installation, né le 18 juillet 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant 1, cité Emile Tibessart à L-9136 Schieren, aux fonctions d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière des affaires de la Société, en remplacement de Monsieur Stéphane Wenger, Administrateur Délégué démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Gaston Sadler prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Me C. Antinori

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05256. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070272.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

THERMOLEC SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 24, avenue du Docteur Gaasch.
R. C. Luxembourg B 56.414.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070278.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

FLAVELL DIVETT MOUNTFIELD SPRL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 76.963.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070279.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

CL EARTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.241.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission:

- de Monsieur Alain Papiasse en date du 31 octobre 2001,
- de Monsieur Bernard Chantrelle en date du 31 octobre 2001,
- de Monsieur Jean-François Baume en date du 4 février 2002,
- de Monsieur Pascal Grundrich en date du 4 février 2002,
- de Monsieur Christian Voituriez en date du 25 février 2002.

Le Conseil d'Administration décide de nommer parmi ses membres Monsieur Yves Deborgher, en qualité d'Administrateur-Délégué en date du 12 juin 2002.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06849. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070299.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 86.995.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 août 2004

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 9 août 2004, que les décisions suivantes ont été prises:

- décision a été prise de renoncer aux délais et formalités de convocation.
- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2003 et de reporter le bénéfice à l'exercice suivant, après affectation à la réserve légale.
- décision a été prise de donner décharge pleine et entière aux administrateurs pour la durée de leur mandat.
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Stefaan Rathé en tant qu'administrateur avec effet à dater de la présente Assemblée.
- décision a été prise de nommer M. Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant 51-53, rue de Merl, à L-2146 Luxembourg, avec effet à dater de la présente Assemblée, pour une durée de 6 ans.
- décision a été prise de donner décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour la durée de son mandat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070281.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

SYNERGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.664.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 avril 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001/2002 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Luigi Pierangeli, demeurant à Pescara (Italie), président;
- M. Lorenzo Spatocco, demeurant à Chieti (Italie) administrateur;
- M. Filippo Pierangeli, demeurant à Bologna (Italie), administrateur;
- M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Carlo Santoiemma employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070284.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

SYNERGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.664.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(070286.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MARMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.797.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(070288.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 34.518.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004

En date du 14 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 après une distribution de dividendes de 120.000.000,- SEK, la date du paiement est le 28 mai 2004.
- d'acter et accepter la démission de M. Stefan Carlsson en date du 19 janvier 2004,
- de ratifier la cooptation de M. Torkild Varran en date du 9 février 2004, en remplacement de M. Stefan Carlsson, démissionnaire,
- de nommer M. Torkild Varran en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005,
- de renouveler les mandats d'administrateur de M. Antoine Gilson de Rouvreur et M. Anders Jonsson jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070300.3/1024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MONDIAL SECURITIES SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.832.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2004

En date du 10 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- d'accepter la démission de Monsieur Fredrik Westin en date du 17 septembre 2003 en tant qu'administrateur.
- de ratifier la co-optation de Monsieur Fred Dahl en date du 17 septembre 2003 en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Fredrik Westin, démissionnaire.
- d'élire Monsieur Fred Dahl en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.
- de réélire Maître Pierre Delandmeter, Monsieur Henrik Jonsson, et Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070307.3/1024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GREEN WAY ARBITRAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2004

En date du 16 juin 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur, Monsieur Jean-Claude Kaltenbach, Monsieur Luc Martin et Monsieur Richard Lefebvre pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005;
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 16 juin 2004

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070302.3/1024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

HSBC AME (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.131.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004

En date du 21 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2003 après avoir payé un dividende de EUR 220.000,00.
- d'accepter la démission de Monsieur Alter Philippe en date du 20 août 2003, en qualité d'administrateur.
- de ratifier la cooptation de Monsieur Didier Jug en qualité d'administrateur, en date du 20 août 2003, en remplacement de Monsieur Alter Philippe, démissionnaire.
- d'élire Monsieur Didier Jug, en qualité d'administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2005.
- de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe de Backer et de Monsieur Laurent Facque, pour une durée d'un an. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070308.3/1024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GESTION RAINBOW FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.426.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 13 janvier 2004

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 2, rue Nicolas Bové, L-1253 au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 27 février 2004.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070341.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

ALBATROS PERFORMANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 40.043.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2004

En date du 28 juillet 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2003.
- de réélire Monsieur Bruno Gausson, Maître Pierre Delandmeter, Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, Monsieur Christopher Malo et Monsieur Hans-Willem van Tuyl van Serooskerken, en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2005.
- de réélire ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2005.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070309.3/1024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

UBP MULTIFUNDS ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.759.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2004

En date du 2 juin 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 après avoir ratifié le paiement d'un acompte sur dividendes le 19 décembre 2003 de CHF 1.136,36 par action, soit un montant total de CHF 1.249.996,-
- de renouveler les mandats de M. Michel Girardin, M. Michael Perotti et de Mme Carmen Banuelos en qualité d'Administrateurs de la société pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070310.3/1024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

NUOVA ERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.207.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2004 tenu à 11.00 au siège social

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Pascal Verdin-Pol de sa fonction d'Administrateur, décide d'accepter cette démission. Le Conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le Conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 11 juin 2004, Monsieur Agliardi Dorino Mario, employé privé, né le 20 janvier 1954, demeurant à Bergamo, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Les résolutions ci-dessus, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, conformément à la Loi et aux Statuts.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070332.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

MFI-MASTER FUND INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 45.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004

En date du 27 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003
- d'élire M. Patrick Zurstrassen, M. Jean Pastré et M. Marco Durrer en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- de renommer M. Patrick Odier, M. Peter E.F. Newbald, M. Jean-Claude Ramel, M. Yvar C. Mentha et M^e Jacques Elvinger en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070311.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

FINAKABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.700.000,-

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.182.

Statuts coordonnés, suite à une Augmentation de Capital en date du 27 juin 2003 actée sous le n° 416 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(070321.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

NORD EST ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 69.705.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 mai 2004

En date du 12 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de payer un dividende de EUR 130.000 comme suit:
- FEDERAZIONE VENETA DELLE BRANCHE DI CREDITO COOPERATIVO - EUR 65.000
- CASSA CENTRALE DELLE CASSE RURALI TARENTINE - EUR 65.000

La date du paiement est le 9 juin 2004.

- de réélire Monsieur Tiziano Odorizzi, Monsieur Vittorio d'Angelantonio, Monsieur Girolamo da Dalto, Monsieur Andrea Bologna, Monsieur Romolo Sartoni, Monsieur Roberto dalla Vecchia, Monsieur Nicola Polichetti, Monsieur Mario Sartori et Madame Francesca de Bartolomeo en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

- de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070326.3/1024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LION OBLILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 29.530.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission:

- de Monsieur Pascal Grundrich et de Madame Brigitte Durand en date du 4 février 2002,
- de Monsieur Bernard Chantrelle en date du 12 mai 2003.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer parmi ses membres:

- Monsieur Pierre-Paul Cochet en date du 4 février 2002,
- Monsieur Yves Deborgher en date du 12 juin 2002.

Le Conseil d'Administration a décidé de remplacer le Réviseur d'Entreprises Robert Roderich par ERNST & YOUNG en date du 29 janvier 2003.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070328.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LION OBLILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 29.530.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2004

En date du 28 janvier 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2003 après avoir ratifié le paiement d'un dividende de EUR 35,00 aux actionnaires du compartiment LION OBLILUX au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2003.
- de ratifier la nomination de Monsieur Jean-Pierre Michalowski, en tant qu'administrateur, le 5 décembre 2003.
- de renouveler les mandats de Monsieur Pierre-Paul Cochet, Monsieur Yves Deborgher et Monsieur Jean-Pierre Michalowski en qualité d'Administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 28 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070336.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

NEWCOYACHTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 87.147.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2004

L'assemblée acte la démission au 1^{er} août 2004 de Monsieur Dominique Jacobs de Morant en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et lui donne quitus pour son mandat.

Elle décide de nommer la société INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING (I.F.A.) administrateur. Son mandat sera gratuit et prendra fin lors de l'assemblée générale de 2006.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070353.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GESTION RAINBOW FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.426.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration décide d'accepter:

- la démission de Monsieur Antonio Margolles Garcia en date du 17 janvier 2002,
- la démission de Monsieur Eric Terme en date du 19 octobre 2001,
- la démission de Monsieur Rafael Romero Moreno en date du 19 octobre 2001.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer parmi ses membres:

- Madame Elena Collado Perez en date du 17 octobre 2001,
- Monsieur Francisco Javier Santos Garcia en date du 17 janvier 2002,
- Monsieur Arturo Jimenez Fernandez en date du 17 janvier 2002.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070337.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GIRASOL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.194.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2004

Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Norbert Werner, démissionnaire. Le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Marie Poos viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007. Décharge est accordée à l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Norbert Werner.

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2007.

Pour la société GIRASOL PARTICIPATIONS S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070340.3/1023/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

ALBATROS PERFORMANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.606.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2004

En date du 5 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2003 après le paiement d'un dividende de 600.000 EUR en date du 17 mai 2004.
- de réélire Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, Monsieur Bruno Gaussen et Maître Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2005.
- de réélire la FIDUCIAIRE RENE MORIS, en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2005.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070345.3/1024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

CABANCO CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 102.586.

STATUTES

In the year two thousand four, on the eighteenth day of August.
Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
b) Mr Roberto Manciocchi, lawyer, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

2.- Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, acting in his own name.

Such appearing persons, acting in the hereabove stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company «société anonyme» which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of CABANCO CAPITAL S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may furthermore provide all kinds of advices, assistance and consultancy in general.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) represented by three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented in this majority. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the member of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented in this majority. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one director of category A and one director of category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday in the month of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. in abbreviation INTER-CONSULT, prenamed, three thousand one hundred shares.	3,100
2.- Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, hundred shares	100
Total: three thousand two hundred shares	<u>3,200</u>

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand four hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2009.

Directors of category A:

- Mr Magnus ASP, business developer, born in Uppsala (Sweden), on 22 April 1971, residing at 20 Grasloksgatan 20, 754 46 Uppsala (Sweden);
- Mr Lars Gustafsson, Chief executive sales and marketing, born in Tystberga (Sweden), on 5 August 1959, residing at Holmens Gard, Varksale, 755 94 Uppsala (Sweden).

Director of category B:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312).

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2009:

Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquelles personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination CABANCO CAPITAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et uniquement si, au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres, cette majorité devant nécessairement être composée d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTER-CONSULT, prénommée, trois mille et cent actions	3.100
2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, prénommé, cent actions	100
Total: trois mille deux cents actions	<u>3.200</u>

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatacion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Magnus Asp, business developer, né à Uppsala (Suède), le 22 avril 1971, demeurant au 20 Grasloksgatan 20, 754 46 Uppsala (Suède);

- Monsieur Lars Gustafsson, Chief executive sales and marketing, né à Tystberga (Suède), le 5 août 1959, demeurant à Holmens Gard, Varksale, 755 94 Uppsala (Suède);

Administrateur de catégorie B:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 40.312).

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009:

Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Société, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, R. Manciocchi, J. Seckler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2004, vol. 887, fol. 52, case 10. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 27 août 2004.

A. Schwachtgen.

(071334.3/239/358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

TROODON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 102.581.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt août.
Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société anonyme PANETON HOLDING S.A., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Daniel Epps, comptable, demeurant à Luxembourg,
b) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,
ici représenté par Monsieur Daniel Epps, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 août 2004.

2.- La société anonyme DAMCO HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, ici représentée par Monsieur Daniel Epps, préqualifié,
en vertu de deux procurations sous seing privé données le 19 août 2004.

Les trois procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TROODON S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ainsi que toutes celles liées directement ou indirectement à son objet.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin, à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-proprétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-proprétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société anonyme PANETON HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions.	99
2) La société anonyme DAMCO HOLDING S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, né à Luxembourg le 31 janvier 1940, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2) Monsieur Daniel Epps, comptable, né à Echternach le 25 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

3) Monsieur Georges Gredt, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 12 août 1966, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au R. C. S. L. sous le numéro B 25.797.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Epps, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 août 2004, vol. 429, fol. 95, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 août 2004.

A. Weber.

(071352.3/236/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

COVAD EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 74.345.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de COVAD EUROPE, S.à r.l., le 16 août 2004

L'associé unique de COVAD EUROPE, S.à r.l., (la «Société») a décidé d'approuver le bilan, le compte de résultat et les annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 et de reporter la perte d'un montant de EUR 5.735,20 sur l'exercice social suivant de telle façon que les pertes cumulées de la Société se montent à EUR 7.081,16.

L'associé unique de la Société a décidé de donner décharge pleine et entière (quitus) à Monsieur Davenport et à Monsieur Moya en tant que gérants uniques de la Société pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2001.

Pour publication et extrait

COVAD EUROPE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070196.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

CAVES KRIER FRERES, REMICH, Société Anonyme.

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée St. Urbain.

R. C. Luxembourg B 102.582.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société anonyme CAVES ST. MARTIN S.A., avec siège social à L-5570 Remich, 53, route de Stadtbredimus, ici représentée par:

a) Monsieur Marc Gales, licencié HEC Lausanne, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué de la société,

b) Monsieur Robert Gitzinger, directeur en retraite, demeurant à Remich, administrateur de la société,

ici représenté par Monsieur Marc Gales, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 août 2004,

c) Madame Annette Schwall-Lacroix, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, administrateur de la société et présidente du conseil d'administration,

ici représentée par Monsieur Marc Gales, préqualifié,

en vertu de la prédite procuration sous seing privé donnée le 16 août 2004.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- La société à responsabilité limitée CAVES KRIER FRERES, S.à r.l., avec siège social à L-5573 Remich, 1, Montée St. Urbain,

ici représentée par ses deux gérants, savoir:

a) Madame Michèle Krier, gérante de sociétés, demeurant à Hilbringen (Allemagne),

b) Monsieur Marc Krier, gérant de sociétés, demeurant à Greiveldange.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAVES KRIER FRERES, REMICH, Société Anonyme.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Remich.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple décision du conseil d'administration.

Moyennant observation des conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire modifiera à posteriori les statuts en y indiquant le nouveau siège.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

L'assemblée générale des actionnaires décidera en dernier lieu, même à posteriori, si les événements relatés ci-dessus ont constitué un cas de force majeure.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation de vignobles, l'élaboration de vins, de vins mousseux et crémants, la fabrication d'alcools, de liqueurs et de jus de fruits, l'importation, l'exportation et le commerce de vins et de spiritueux et de leurs sous-produits, ainsi que l'organisation de manifestations gastronomiques et culturelles.

D'une façon générale la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension. Elle peut s'intéresser par voie de création, de participation ou de fusion dans les entreprises de même nature ou se rapportant à son objet, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre d'actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, n'est pas tel que le nombre d'actions attribué à chaque actionnaire exerçant son droit de préemption est un nombre entier, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribués par la voie du sort par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions par les actionnaires sera déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s). Si les parties ne s'accordent pas sur le prix de cession, celui-ci sera déterminé par trois experts dont un sera nommé par chaque partie et le troisième sera désigné de commun accord par les deux premiers experts. Les experts rendront leur rapport sur la détermination du prix dans le mois de la date de leur nomination. Les experts auront accès à tous les livres et autres documents de la société qu'ils jugeront indispensables à la bonne exécution de leur tâche.

Si un délai de quatre-vingt-dix jours s'est écoulé depuis la notification à la société par l'actionnaire vendeur de son intention de vendre sans que ni la société, ni un ou plusieurs actionnaires n'aient fait valoir leur droit de préemption dans les formes et de la manière telles qu'exposées ci-dessus, l'actionnaire vendeur est en droit de procéder à la vente projetée.

Toute vente effectuée en violation du droit de préemption ci-dessus est inopposable à la société et aux actionnaires.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. A la première séance qui suit l'assemblée générale annuelle, le conseil nomme en son sein un président.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le président adressera aux membres, au moins trois jours à l'avance une convocation écrite contenant l'ordre du jour.

En cas d'urgence, ce délai pourra être réduit, et les décisions pourront même être prises par votes écrits ou télégraphiques à recueillir par le président.

Le conseil ne délibère valablement que si la majorité des membres au moins est présente ou représentée. Les administrateurs pourront, pour une réunion déterminée, déléguer leurs pouvoirs, même par simple lettre, à un autre administrateur, qui votera en leur nom et sous leur responsabilité sur les objets portés à l'ordre du jour. Chaque administrateur ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le conseil prend ses décisions à la majorité des voix. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Art. 9. En cas de vacance par décès, démission ou tout autre cause, les administrateurs restants ont le droit de coopérer un nouvel administrateur. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion consécutive à la cooptation, procède à l'élection définitive. Le remplaçant achève le mandat de son prédécesseur.

Art. 10. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont portés sur un registre tenu au siège de la société et signé par les administrateurs qui y ont pris part.

Art. 11. Dans tous les actes engageant la responsabilité de la société, la signature des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents doit être précédée ou suivie immédiatement de l'indication de la qualité en vertu de laquelle ils agissent.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Il fait les règles de la société et détermine le montant des capitaux qui seront mis à la disposition du directeur pour la gestion de l'entreprise.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Cette délégation est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration nomme et révoque le ou les directeurs, les agents et tous autres employés de la société et fixe leurs attributions, traitements, émoluments et gratifications.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 15. Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le premier jeudi du mois de juillet à 14:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

3) Exceptionnellement, les premiers administrateurs-délégués et le premier président du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société anonyme CAVES ST. MARTIN S.A., préqualifiée, cinq cents actions	500
2) La société à responsabilité limitée CAVES KRIER FRERES, S.à r.l., préqualifiée, cinq cents actions.	500
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Marc Krier, gérant de sociétés, né à Luxembourg le 19 mai 1968, demeurant à L-5427 Greiveldange, 4, Hamesgaass.

2) Madame Michèle Krier, gérante de sociétés, née à Luxembourg le 30 juillet 1955, demeurant à D-66663 Hilbringen, Schloss Hilbringen.

3) Monsieur Marc Gales, licencié HEC Lausanne, né à Luxembourg le 21 mars 1951, demeurant à L-2141 Luxembourg, 15, rue Emile Mayrisch.

4) Madame Annette Schwall-Lacroix, docteur en droit, née à Luxembourg le 16 juillet 1927, demeurant à L-1450 Luxembourg, 20, côte d'Eich.

Messieurs Marc Krier, préqualifié sub 1), et Marc Gales, préqualifié sub 3), sont nommés administrateurs-délégués.

Madame Annette Schwall-Lacroix, préqualifiée sub 4), est nommée Présidente du Conseil d'Administration.

- Jusqu'à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux administrateurs-délégués.

- Pour tout montant dépassant le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

Les administrateurs et administrateurs-délégués sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2007.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au R. C. S. L. sous le numéro B 63.836.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2007.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-5573 Remich, 1, Montée St. Urbain.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gales, M. Krier, M. Krier, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 août 2004, vol. 429, fol. 95, case 8. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 août 2004.

A. Weber.

(071341.3/236/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

EGENET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 43.284.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour la gérance

Me L. Backes

Mandataire

(070604.3/273/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

EGENET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 43.284.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 16 août 2004 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés;
- Le montant du résultat est affecté au report à nouveau;
- Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital;

Pour inscription / modification

Pour le gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070603.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

NABI BIOPHARMACEUTICALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 102.597.

STATUTES

In the year two thousand four, on the fifteenth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, undersigned.

There appeared:

NABI BIOPHARMACEUTICALS HOLDING (EUROPE) LIMITED, having its registered office at Cayman Islands, here represented by Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single member company.

Art. 2. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or other foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to any enterprise, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name NABI BIOPHARMACEUTICALS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers divided into two different types, named Class A managers, and Class B managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one Manager of Class A, and of one Manager of Class B.

The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Board meetings will be validly held if at least a majority of the board members are present or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present or represented at the meeting.

Board meetings will be held in Luxembourg and if necessary, can be held by means of such telephone, electronic or other communication facilities as permit all persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously and instantaneously.

Resolutions can also be passed in the form of a circular resolution signed by at least a majority of the members of the board.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year ends on the last Saturday of December of each year and starts on the following day, except the first year, which will start on the day of incorporation.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr Thomas McClain, chief executive officer, residing at 5800 Park of Commerce Boulevard, Boca Raton, Florida 33487 USA («Class A manager»);
 - Mr Mark L. Smith, chief financial officer, residing at 5800 Park of Commerce Boulevard, Boca Raton, Florida 33487 USA («Class A manager»);
 - Mr Jan Rottiers, director, residing in Luxembourg («Class B manager»);
 - Mr Alain Lam, auditor, residing in Mersch («Class B manager»).
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

3) The statutory auditor will be ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société NABI BIOPHARMACEUTICALS HOLDING (EUROPE) LIMITED, ayant son siège social aux Iles Cayman; ici représentée par Hubert Janssen, juriste demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes entreprises de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut procéder à toutes opérations commerciales, techniques et financières, liées directement ou indirectement au sujets décrits ci-dessus, destinées à faciliter l'exécution de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: NABI BIOPHARMACEUTICALS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance divisé en deux catégories, savoir gérants de type A et gérants de type B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance seront valablement tenues si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés ou par résolution circulaire.

Les réunions du conseil de gérance seront tenues à Luxembourg et si nécessaire, peuvent être tenues par moyens téléphoniques, électroniques ou autres moyens de communication qui permettent à toutes les personnes participant au conseil de communiquer entre eux simultanément et instantanément.

Les résolutions peuvent aussi être adoptées sous forme circulaire signé par au moins la majorité des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale se termine le dernier samedi de décembre de chaque année et débutera le jour qui suit sauf la première année qui débutera le jour de la constitution de la société.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - M. Thomas McClain, président, demeurant à 5800 Park of Commerce Boulevard, Boca Raton, Florida 33487 USA («gérant de type A»);
 - M. Mark L. Smith, vice président, demeurant à 5800 Park of Commerce Boulevard, Boca Raton, Floride 33487 USA («gérant de type A»);
 - M. Jan Rottiers, directeur, demeurant à Luxembourg («gérant de type B»);
 - M. Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch («gérant de type B»).
- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
- 3) Le commissaire aux comptes sera: ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 144S, fol. 3, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

J. Elvinger.

(071388.3/211/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

CL EARTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 35.241.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2004

En date du 26 février 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat net des opérations de l'exercice 2002/2003, soit -244.616,95 EUR pour les actions de capitalisation et de distribution sur l'exercice 2003/2004.

- de renouveler les mandats de Madame Véronique Rosier, Monsieur Yves Deborgher, Monsieur Pierre-Paul Cochet, Monsieur Guillaume Joncheres et de Monsieur Pierre Oiknine en qualité d'Administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070342.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

SIGNET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 64.819.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 juillet 2004**Première résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de l'auditeur, Monsieur Laplume, sur les comptes de la société des années 1998 à 2002, décide d'approuver ces rapports à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002, décide d'approuver ces rapports à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le bilan et le compte de Profits et Pertes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 36.096.601,97 EUR.

Quatrième résolution

L'Assemblée constatant pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 un bénéfice de 36.096.601,97 EUR décide d'en affecter 73,84 EUR à la réserve légale afin de porter cette dernière à 10% du capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002, décide d'approuver ces rapports à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils lui ont été présentés.

Septième résolution

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale accorde décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au réviseur aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats pendant l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée après lecture du présent procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme

A. Kronshagen

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069343.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

SIGNET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 64.819.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 juillet 2004

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, décide d'approuver ces rapports à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le bilan et le compte de Profits et Pertes sur l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir une perte d'un montant de 155.210,88 EUR.

Troisième résolution

L'Assemblée constatant pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 une perte d'un montant de 155.210,88 EUR décide de reporter cette perte sur le prochain exercice social.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, décide d'approuver ces rapports à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils lui ont été présentés.

Sixième résolution

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale accorde décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au réviseur aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats pendant l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée après lecture du présent procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme

A. Kronshagen

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(069341.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

FPSPi SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 90.873.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Mai 2004

En date du 7 Mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- de renouveler les mandats de Monsieur Stefano Del Punta, Monsieur Prospero Albesiano, Monsieur Maurizio Montagnese, Monsieur Bruno Mazzola, Monsieur Mauro Bossola, Monsieur Stefano Lorenzi, Monsieur José-Benjamin Longrée et Madame Francesca de Bartolomeo en qualité d'Administrateur de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 10 Mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Dottor M. Montagnese

Il Presidente

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070344.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.409.

—
Extrait des minutes de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 juillet 2004

Au Conseil d'Administration de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- De révoquer le mandat de Mme Sandrine Martz en tant que Directeur Adjoint de la Société et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 30 juillet 2004.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

H. van de Sanden

Administrateur-Délégué

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- M. Hans van de Sanden
- M. John Beers
- M. Luc de Vet

Les Administrateurs-Délégués sont:

- M. Hans van de Sanden
- M. John Beers
- M. Luc de Vet

Les Directeurs Adjoints sont:

- M. Michel van Krimpen

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070348.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

FDS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.425.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 avril 2004, actée sous le n° 203 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(070320.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

G.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03403, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070976.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

G.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03402, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070970.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

G.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03401, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070968.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

G.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS3400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070964.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

G.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03398, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070977.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.
